



L'écho de LOUPIAC

JUILLET 2025

N° 34

MAIRIE

2 Rue de la Mairie
81800 LOUPIAC
Tel : 05.63.33.76.82
mairie.loupiac81@orange.fr
<https://mairie-loupiac-tarn.fr/>

Ouverture au Public :

Lundi et Jeudi

8 h 30 - 12 h 00

13h00 - 16h30

Mardi et Vendredi

8 h 30 - 12 h 00

Le Mercredi : Fermé

13h30 - 17h

SOMMAIRE :

EDITO- DEPART
RETRAITE

RECENSEMENT
ELECTIONS

COWORKING-FIBRE

PONT- VOIRIE

BUDGET - TAXES

MEDIATHEQUE-ADMR

VAGUE CHALEUR

TALENT- ECOLE

BAR- FESTIVITES



Espace
coworking

Directeur de la publication : Laurent ESTRADA Conception : Gilles AUGÉ

Comité de rédaction : Laurent ESTRADA, Patrick CAUSSE, Pascal POZZA, Gilles AUGÉ

Impression : Rebond - ALBI

05 63 47 27 40 www.asso-rebond.fr

Edito du Maire

Chers Loupiacoises et Loupiacois,

Le comité des fêtes de Loupiac brille de tous feux. D'une part, parce qu'il a pu déployer sa nouvelle magnifique buvette parée de rouge et de blanc, d'autre part, parce que, comme à son habitude, la traditionnelle fête de la Saint-Jean a donné lieu à son immense brasier. Sans pluie cette année.

Qu'est-ce que la fête de la Saint-Jean pour les plus jeunes d'entre nous qui nous lisent ? A la base, c'était une fête païenne en lien avec le solstice d'été, pour fêter le soleil à son apogée et tenter de prolonger au maximum son effet. Cela permettait d'invoquer des rites pour faire fuir les mauvais esprits. Puis en lien avec l'agriculture, pour faire fuir les météo de mauvais augures et s'assurer d'une bonne récolte. Puis l'église catholique a récupéré cette fête populaire en l'associant à Saint-Jean Baptiste, cousin de Jésus, né d'une mère stérile et âgée, permettant de mettre en avant la fécondité.

Ces fêtes, qui marquent des étapes dans nos calendriers nous permettent de nous rappeler le temps qui passe.

Voilà 6 mois, que le dernier bulletin venait clôturer une folle année 2024 et nous permet de faire le point sur ce 1^{er} semestre 2025 :

budget 2024, budget primitif 2025, départ à la retraite de notre secrétaire, travaux prévus et non prévus réalisés, nouveaux logements, nouveaux habitants, projets à venir, talent de la commune, futur recensement, ce bulletin permet de balayer tous les sujets passés et à venir afin de se plonger dans notre vie communale, bien loin des tumultes nationaux et internationaux.

C'est avec bienveillance et enthousiasme que nous avons vu passer vos très nombreux projets en ce début d'année, laissant penser que notre bulle rurale, terre d'accueil, permet de s'épanouir quoi qu'il arrive autour de soi.

Très bientôt, ce seront les grillades fin juillet que nous proposera comme chaque année le comité des fêtes de Loupiac.

L'évènement est déjà complet !

Laurent ESTRADA

Maire de LOUPIAC



Départ à la retraite de la secrétaire de Mairie

Valérie THOMAS était secrétaire de Mairie depuis 1995. 30 ans passé au service de la fonction territoriale avec une expérience accumulée exceptionnelle, 3 maires différents côtoyés à Loupiac et autant d'anecdotes à raconter sur les demandes quotidiennes.



C'est toujours avec un grand professionnalisme et toujours avec de l'humour que Valérie a su apporter « sa » touche personnelle à ce travail devenu extrêmement polyvalent et de plus en plus dématérialisé.

Que ce soit Patrick CAUSSE, élu depuis 1989 et Maire de 2012 à 2024, ou Laurent ESTRADA, élu depuis 2020, ils tenaient à saluer la grande disponibilité de Valérie qui, en cas d'urgence, ne comptait pas ses heures pour venir prêter main forte. Présente pendant le COVID, le mot télétravail n'était pas une priorité, tant le « service à la personne » revêtait une notion toute particulière pour celle qui a aussi connue d'autres Mairies comme Roquemaure ou Mézens.

Désormais retraité depuis le 1^{er} juillet, Valérie va pouvoir profiter de ses passions et, comme son humour ne s'arrête pas au départ à la retraite, va pouvoir « aller embêter les élus de sa commune de domicile pendant les permanences » afin de continuer à garder un lien avec ce qu'elle a connu pendant toutes ses années.



De la part du conseil municipal de Loupiac :
MERCI Valérie pour toutes ces années !

Recensement de la population 2026



Noémie POINT, notre secrétaire de Mairie, a été nommée coordonnatrice de l'opération de recensement à venir en 2026 par délibération du conseil municipal.

En effet, une campagne de recensement a lieu tout les 5 ans et la prochaine pour Loupiac interviendra du 15 janvier 2026 au 14 février 2026 une fois l'agent recenseur recruté.

Vous serez tenu informé en tant réel de la procédure mise en place et nous vous demandons de réserver le meilleur accueil possible à l'agent recenseur s'il se présente à votre domicile.

Pour rappel, la publication INSEE de 2022 faisait état de 448 habitants sur la commune dont 226 hommes pour 222 femmes.



LOUPIAC - Population par grandes tranches d'âges						
Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	400	100	405	100	448	100
0 à 14 ans	88	22	81	20,1	81	18,1
15 à 29 ans	47	11,9	48	11,9	48	10,6
30 à 44 ans	99	24,7	84	20,7	108	24
45 à 59 ans	100	25	94	23,2	94	21
60 à 74 ans	34	8,6	61	15	88	19,8
75 ans ou plus	31	7,8	37	9,1	29	6,5

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-81149>

Municipales : inscription sur les listes électorales



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2026

Arriver sur une nouvelle commune ou déménager dans sa commune est une nouvelle étape remplie de défis. Et parfois il arrive d'oublier de s'inscrire sur les listes électorales ou signaler son changement d'adresse. Et pourtant, des élections sont prévus en mars 2026 (municipales).

Vous pouvez vous inscrire en ligne, sur place ou par courrier et retrouver toutes les informations utiles ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>.

Pour les élections municipales de mars 2026, la date précise n'est pas encore connue, elle sera fixée par décret au plus tard à l'été ou début septembre 2025, conformément à l'article L227 du Code électoral.

En général : Il faut s'inscrire au plus tard le 6 -ème vendredi précédant le scrutin.

Exceptions : Il existe des cas où l'on peut s'inscrire jusqu'à 10 jours avant le scrutin, notamment si :

- Vous venez d'avoir 18 ans.
- Vous êtes devenu récemment Français.
- Vous avez déménagé pour des raisons professionnelles (fonctionnaires, militaires, etc.).



Le coworking à LOUPIAC

La 1^{ère} réunion de réseau Cowork'in Tarn (CCI) a eu lieu le 18 mars 2025 dans l'espace coworking de LOUPIAC

en présence d'une majorité des membres du réseau, de Laurent ESTRADA, Maire de Loupiac, Gilles AUGÉ, Conseiller municipal et notre nouvelle secrétaire de Mairie, Noémie.

Cet échange, très instructif, a permis d'évoquer les difficultés et les solutions de chaque tiers-lieu et ainsi échanger des bons procédés.

L'objectif est de dynamiser le réseau. Des événements ou des ateliers peuvent être organisés afin de faire connaître les services proposés.

Une enquête pilotée par la CCI sur la connaissance du coworking sera mise en place auprès de cibles potentielles



ESPACE COWORKING A LOUPIAC



Votre espace de travail partagé à Loupiac

Tarifs :

- Forfait demi-journée : 7 € T.T.C.
- Forfait journée : 12 € T.T.C.
- Carte 10 journées : 108 € T.T.C.
- Forfait mensuel : 150 € T.T.C.

Forfait groupe : renseignements en Mairie



Un environnement
calme avec vue sur la
vallée du Tarn

Un cadre champêtre
arboré avec mobilier
urbain ainsi qu'une
halle ouverte
permettant de se
restaurer en
extérieur

Espace climatisé et
parking gratuit

Wifi gratuit

Salle de
confidentialité
Salle d'eau
Salle de repos

MAIRIE DE LOUPIAC

2 rue de la Mairie,
81800 LOUPIAC

05.63.33.76.82 ou
mairie.loupiac81@orange.fr
<https://mairie-loupiac-tarn.fr/>

Fibre optique



Une rencontre terrain a eu lieu avec le Directeur de Tarn Fibre le 2 juillet 2025 afin de lui faire part de nos remarques et propositions techniques concernant les tout derniers foyers non raccordés.

Ce dernier nous indique que pour le moment, ils ne sont pas en mesure de nous préciser le délai prévisionnel afférent à la réalisation des travaux sur le domaine public.

Il nous demande à ce titre de bien vouloir patienter et reviendra vers nous à horizon 2025-2026

Mairie : Nouveaux horaires

Depuis le 1er Juillet les heures d'ouverture de la Mairie au public ont changé.

Lundi 08h30-12h - 13h-16h30

Mardi 08h30-12h

Mercredi : fermé

Jeudi 08h30-12h / 13h-16h30

Vendredi 08h30-12h



Ouverture du pont d'Avignon



Le pont d'Avignon est toujours fermé et plusieurs d'entre vous nous ont sollicité pour connaître sa date de réouverture. C'est malheureusement impossible à dire à l'heure où ces lignes sont écrites car depuis la constatation de sa fragilisation, ce sont beaucoup de tracasseries qui sont venues retarder le calendrier fixé.

En effet, il aura d'abord fallu se concerter, puis réaliser des devis, des premiers travaux. Il a fallu ensuite se concerter à nouveau pour prendre une décision concernant la fragilisation des accotements de la route de Lisle-sur-Tarn qui subit de plein fouet le passage en augmentation des véhicules par cette route, en lien avec la fermeture du pont de Rabastens Couffouleux puis de la rue de Sibérie à Rabastens.

C'est donc après mûre réflexion que le conseil municipal a décidé un changement de règle concernant la circulation de cette route afin de la protéger : lorsque la circulation sera réouverte, ce sera en sens unique (sauf vélos et riverains) dans le sens Loupiac vers Montans.

Mais cela ne répond pas à la question : quand le pont réouvre ? Nous espérons dans le courant de l'été.

En effet, le goudronnage vient d'avoir lieu (après un retard pour raison technique rencontrée par l'entreprise) et la nouvelle signalétique routière est en commande pour une livraison courant juillet (qui a fait l'objet d'une demande de subvention), après avoir obtenu l'accord du service des routes du Département.

C'est donc de manière plus qu'imminente que nous pourrons circuler à nouveau par le bois d'Avignon.

Cheminement doux Route de Couffouleux

Après décision de Mr le sous-Préfet de nous attribuer finalement une dotation pour l'équipement en territoire rural qui n'était pas prévue, puis une décision du Département intervenue en avril 2025, puis un réajustement du montant du fond de concours agglomération (avec nouvelle prise de délibération), nous pouvons vous présenter le financement final du cheminement doux route de Couffouleux, subventionné à hauteur de 80% de subventions publiques comme suit :

Coût d'opération : 17 218,65 € H.T.

Etat DETR : 7 889 €

Département : 3 302,54 €

FDC Agglo : 2 583,38 €

Total subventions : 13 774,92 € (80%)

Autofinancement : 3 443,73 €



Voirie 2025



Chaque année, le Département subventionne une partie des travaux réalisés sur nos routes par le biais d'une aide appelée FAVIL. Cette aide est sous forme d'un pourcentage qui prend en compte plusieurs critères d'attribution (par nos conseillers départementaux), notamment de l'effort fiscal de la commune et le montant des travaux à réaliser.

En baisse de 32% comme annoncé par le Président du Département (soit environ 8000€ au lieu de presque 11000€), c'est ensuite la commune qui viendra abonder le reste du financement via des attributions de compensation avec l'agglomération.



Cette année, un montant d'environ 26 000€ sera dépensé pour entretenir nos routes. La deuxième partie de la route de la Bonde, qui a beaucoup souffert, sera réalisée dans l'été. Ainsi qu'un morceau de la route des Vacants. Ces deux routes, pratiquées par les engins agricoles, sont également très pratiquées par une majorité de loupiacais dont le lieu de travail est vers Toulouse.

Un fond de concours agglomération d'environ 4 469€ sera aussi mobilisé pour financer le projet et ainsi clôturer le solde de l'enveloppe attribué à la commune pour le mandat 2020-2026.

Ce seront donc 14 465€ sur le budget de la commune qui seront fléchés pour les travaux de voirie 2025.

Travaux canalisation de gaz : Entreprise TEREGA

La canalisation de gaz Villariès-Albi date de 1974 et devait être remplacée. Après de multiples étapes administratives, les travaux ont débuté sur la commune comme la plupart d'entre vous ont pu s'en rendre compte grâce à l'apposition de multiples panneaux d'avertissements (point de rassemblements, signalisation routière modifiée, etc).

La nouvelle conduite permettra une mise aux normes du réseau tout en tenant compte des évolutions survenues depuis cinq décennies dans les territoires traversés afin de maintenir la qualité et la sécurité d'approvisionnement en gaz. Le montant des travaux, estimé à environ 70 millions d'euros, sera intégralement pris en charge par Teréga, gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel dans le Sud-Ouest et maître d'ouvrage du projet.

L'ancienne canalisation restera sur place et une nouvelle sera installée presque en parallèle de l'ancienne, tenant compte des contraintes actualisées avec chaque propriétaire. Des constats de début et de fin de chantier permettront de remettre en état les éventuelles dégradations commises involontairement pendant la phase de travaux.

Le chantier avance comme prévu et l'entreprise devrait quitter la commune sous peu.



Totem



Non, nous ne sommes pas dans Koh-Lanta mais à Loupiac et oui, nous parlons bien d'un totem. Pas d'immunité mais d'information.

En effet, le totem situé à côté de la maison d'assistantes maternelles de Loupiac (2 rue des forges) datait de l'ancienne communauté de communes C.O.R.A. Il était temps de refaire le point et après concertation entre élus, assistantes maternelles, membres de l'école démocratique, une idée est née et désormais visible depuis la voie publique afin d'informer tout un chacun de la présence de notre école et notre crèche. Avec le logo de la commune.

Coût de l'opération financée par la commune : 498 € H.T.

Taxes directes locales 2025

Le conseil municipal de Loupiac a décidé de voter, comme chaque année, une hausse minimale des taux d'imposition comme suit :

	2024	2025
Taxe foncier bâti :	26,70%	26,80%
Taxe foncière non bâti :	33,83%	33,93%
Taxe d'habitation :	8,47%	9,11%

Cet effort fiscal représente un gain d'un peu plus de 700€ pour la commune mais permet surtout de continuer à montrer à nos subventionneurs notre volonté de nous autofinancer grâce au levier fiscal afin de rentrer dans les critères d'attribution des dotations et subventions au maximum.

CFU* 2024 et budget primitif 2025

* CFU 2024 (compte financier unique)

Le CFU voté fait état des éléments suivants :

CFU 2024	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses :	260 972 €	132 623 €	393 596 €
Recettes :	251 448 €	167 002 €	418 450 €
Solde des réalisations	-9 525 €	34 378 €	24 853 €
Résultat antérieur repor-	63 453 €	-23 409 €	40 044 €
Résultat 2024:	53 929 €	10 969 €	64 896 €

Restes à réaliser DEPENSES : 25 000 €

Restes à réaliser RECETTES : 9 000€

Budget primitif 2025	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses :	384 797 €	216 395 €	601 192 €
Recettes :	384 797 €	216 395 €	601 192 €

Ce qu'il faut retenir :

L'année 2024 est marquée par le recrutement de la future secrétaire de Mairie qui remplace le départ en retraite de notre secrétaire historique, Valérie.

Une hausse globale des charges (point d'indice, prix des fluides / énergies) s'est ajoutée. Des travaux en urgence (pont d'Avignon, route de la forêt, fossés, etc...) ont dû être réalisés aussi.

Malgré ces choix et contraintes, tous les projets ont été réalisés (menuiseries de la salle communale, cheminement doux rte de Couffouleux) et le budget a été tenu.

Le budget primitif voté est un budget de raison, avec peu de projets d'ampleur, volontairement, afin de maîtriser cette charge de fonctionnement et ainsi offrir un tuilage de qualité à notre nouvelle secrétaire et des formations à notre agent technique.

Des travaux de voiries auront lieu tout de même et les projets 2026 commencent à poindre tout en maîtrisant notre capacité d'auto-financement au plus haut.

Une très légère augmentation constante des impôts (débuté en 2020) nous permet désormais d'être éligible à une dotation de l'état supplémentaire au regard de l'effort fiscal, qui nous permettra de stabiliser les finances et réaliser de nouveaux projets.

Déclaration foncière et d'urbanisme : mode d'emploi

Mes travaux sont-ils taxables ?

Dans certains cas, vos travaux nécessitent une autorisation d'urbanisme, mais ne sont pas taxables (et donc pas à déclarer) auprès de nos services. Il s'agit par exemple de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, d'un ravalement de façade, de la pose d'une clôture ou d'un mur séparateur (cas les plus fréquents).

En principe, le système informatique identifie ces dossiers et les invalide automatiquement. Toutefois, en cas d'une indication de libellé des travaux incomplet ou absent, vous pouvez être sollicité à tort.

Si vous êtes concerné, merci de bien vouloir nous l'indiquer en nous contactant (coordonnées en fin du dépliant) ou en complétant votre parcours GMBI en indiquant la nature exacte des travaux.



En cas d'absence de déclaration, nos services procéderont à l'évaluation d'office de votre bien.

NOUS CONTACTER

Par internet :

Via votre messagerie sécurisée.
Connectez-vous à votre espace particulier, puis :
Sélectionnez « écrire » et « mes biens immobiliers »
puis « déclaration foncière »



Par courrier :

Centre des Finances Publiques
Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)
4 Avenue Charles DE GAULLE 81108 CASTRES CEDEX

Par téléphone : 05 63 62 52 00

Je n'arrive pas à déclarer. Pour être accompagné, prenez RDV sur www.impots.gouv.fr, rubrique :

Contact et prise de RDV

Sélectionnez : « votre demande concerne : la gestion de votre patrimoine », puis :
« au sujet de : une déclaration de travaux »



Par flux informatique, nos services sont informés de votre demande d'autorisation d'urbanisme.

Cette information donne lieu à l'envoi d'un 1^{er} mail qui vous demande d'indiquer la nature des travaux et la date prévisionnelle d'achèvement de ceux-ci (cette date reste modifiable ultérieurement si besoin).

Un 2nd mail vous sera transmis le jour de la date prévisionnelle d'achèvement : vous devrez alors effectuer votre déclaration foncière et/ou d'urbanisme.



QUAND ?

Dans les 90 jours de l'achèvement de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation.

Comment dois-je déclarer ?



Par internet, en vous connectant à votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr
Rubrique
« Gérer mes biens immobiliers »

Une pastille « déclaration foncière attendue » apparaîtra sur le local concerné par les travaux.

Par dérogation via un ou des formulaire(s) papier selon les cas, téléchargeable(s) sur www.impots.gouv.fr



Selon les cas : 6840-SD, et/ou H1, H2 ou IL*
*précisions sur la page suivante



Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ?



Pensez à le déclarer !



À QUI ?

➔ **Auprès de votre mairie** : effectuez une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT).

Et

➔ **Auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**, et plus précisément auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)

La DGFIP a connaissance de chaque autorisation d'urbanisme déposée.

Il est **obligatoire** de déclarer la fin de vos travaux auprès de nos services.

Les informations transmises permettront la **mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière d'impôts locaux** ainsi que le **bénéfice éventuel d'une exonération**.



La DAACT n'est destinée qu'à votre mairie et ne permet pas d'informer la DGFIP.

Qu'est ce que je déclare exactement ?

Il est **fortement conseillé de privilégier la déclaration en ligne sur GMBI** : en effet, elle vous guide automatiquement, via un parcours déclaratif analysé et déterminé par notre système informatique, selon votre cas, pour effectuer votre déclaration foncière et/ou votre déclaration d'urbanisme.

En cas d'impossibilité de déclarer en ligne, vous devrez déterminer quels imprimés seront nécessaires pour effectuer vos obligations déclaratives. Tous les imprimés et leurs notices sont disponibles sur www.impots.gouv.fr

Obligatoirement : la déclaration foncière

1 Les travaux effectués dans un local dont vous êtes propriétaire, qu'il s'agisse de constructions nouvelles (ex : piscine), d'une addition de construction (ex : véranda accolé à votre maison), d'un réaménagement intérieur (ex : transformation d'un garage en chambre), ou d'une démolition partielle ou totale doivent obligatoirement faire l'objet d'une **déclaration foncière**.

→ Elle permet de mettre à jour l'évaluation de votre bien.

En cas d'impossibilité, je déclare papier :

- déclaration H1 : pour une maison
- déclaration H2 : pour un appartement
- déclaration IL : pour toute modification sur un local existant

H1

Et, selon les cas : la déclaration d'urbanisme

Dans certains cas, la déclaration foncière doit s'accompagner d'une déclaration d'urbanisme, pour les cas où votre projet est soumis à la taxe d'aménagement. Quels sont ces cas ?

2 La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Y sont soumis les abris de jardin (même démontables) ou toute autre annexe (véranda, par ex) construites à l'extérieur de votre maison. Les piscines ou le photovoltaïque au sol également.

Les bâtiments non couverts, comme les terrasses, ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas, sont exclus de la surface taxable.

En cas d'impossibilité, je déclare papier :

- déclaration 6840-SD

6840-sd

Connaissez vous la médiathèque mobile

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC - GRAULHET

LA MÉDIATHÈQUE MOBILE S'INSTALLE A LOUPIAC Salle Communale

De 16h30 à 17h15

Animation sur inscription par SMS 06 47 08 83 91

La Médiathèque mobile est un service de l'agglomération Gaillac-Graulhet qui s'installe dans les communes et propose l'emprunt et le retour de jeux et de livres tout public. L'inscription est gratuite. Retrouvez-nous sur Internet et Facebook. Pour toutes informations complémentaires, contactez-nous au 06 47 08 83 91.

VENDREDI

21 NOV²⁵ 12 SEPT²⁵ 11h30 < 12h30

06 FÉV²⁶ 23 JAN²⁶ 14h00 < 17h30

26 JUIN²⁶ Inscription gratuite prêt et retour de documents

NOUVEAUTÉS ADULTE, JEUNESSE
TOUTE L'ÉQUIPE EST RAVIE DE VOUS ACCUEILLIR !

06 47 08 83 91 | media.gaillac-graulhet.fr | Gaillac-Graulhet Agglomération | Médiathèques

Depuis maintenant plusieurs mois, la médiathèque mobile s'installe dans la salle communale de Loupiac. Ce service gratuit de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet propose une large sélection de livres pour toute la famille ! Livres pour les tout-petits, albums jeunesse, BD, romans, documentaires, ... il y en a pour tous les goûts ! Vous pouvez emprunter sur place, vous inscrire, et échanger avec les bibliothécaires qui sauront vous conseiller. Des animations sont également proposées régulièrement : des jeux de société pour toute la famille mais aussi un atelier d'éveil pour les 0-4 ans et leurs parents.

La classe de l'école démocratique et la Mam bénéficient d'accueils particuliers qui permettent aux enfants d'accéder à une véritable petite médiathèque près de chez eux.

Si vous êtes déjà inscrit à l'une des médiathèques du réseau, votre carte vous permet de bénéficier également de tous les services de la médiathèque mobile.

Pour connaître les dates de tournée de la médiathèque mobile, rendez-vous sur media.gaillac-graulhet.fr (rubriques Le réseau/La médiathèque mobile).

Renseignements : mediatheque.mobile@gaillac-graulhet.fr ou 06 47 08 83 91

Pour en savoir + sur le réseau des médiathèques de l'Agglomération, consultez la page Facebook Médiathèque Gaillac Graulhet Agglomération.

Journée des aides à domicile

En 2023, le ministère en charge des Solidarités, a décrété le 17 mars, **Journée Nationale des Aides à Domicile**, pour concrétiser le virage domiciliaire et rendre possible le souhait très majoritaire des Français de vivre chez eux le plus longtemps possible.

Cette journée, coïncide avec le jour anniversaire du premier confinement de la pandémie de COVID 19, période pendant laquelle nos personnels intervenants, malgré les incertitudes et les craintes liées à ce virus et malgré la gravité de la situation sanitaire, sont restés au chevet des personnes les plus fragiles. Leur dévouement, en soulageant aussi les aidants, a été exemplaire.

Cet évènement a été l'occasion de leur manifester notre plus sincère reconnaissance et les remercier à juste titre pour les services indispensables rendus au quotidien dans les familles.

C'est un métier difficile qui, porté sur le devant de la scène par le vieillissement inéluctable de la population, mérite d'être

reconnu et apprécié à sa juste valeur dans l'intérêt des personnes âgées qui souhaitent rester au domicile le plus longtemps possible et des personnes en situation de handicap. Plus qu'un métier c'est une vocation. Nous aurons tous besoin un jour, d'une aide à domicile, c'est pourquoi nous devons nous mobiliser pour aider ce service de proximité qui ne peut exister sans le bénévolat ; bénévolat qui permet d'aider les populations les plus isolées et c'est souvent le cas en milieu rural. Promouvoir la proximité c'est la politique fondamentale de l'ADMR.

N'hésitez pas à rejoindre nos bénévoles. Quelques heures suffisent pour améliorer et soutenir considérablement nos services en apportant du réconfort aux personnes fragiles.

Nos coordonnées :

05 63 57 69 36

Mail : parisot@admrtarn.fr



TERRE DES SIGILLEES

A propos de cette journée de mobilisation nous remercions nos élus qui ont exprimé chaleureusement leur reconnaissance envers nos personnels du domicile dont ils ont salué le professionnalisme et le dévouement. Merci également pour leur soutien et la confiance qu'ils renouvèlent à notre association, indéfectiblement. Nos aides à domicile ont été très sensibles à ces marques de sympathie et tiennent à exprimer leurs sincères remerciements aux équipes municipales



Transport scolaire : Pensez à vous inscrire

LES FICHES D'INSCRIPTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE SONT DISPONIBLES EN MAIRIE ET DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉES ET RETOURNÉES À LA FEDERTEEP ACCOMPAGNÉES DU PAIEMENT CORRESPONDANT*. RETOUR IMPÉRATIF DU DOSSIER AVANT LE 31 JUILLET 2025.

TRANSPORTS SCOLAIRES

2025/2026

Tu peux t'inscrire en ligne sur www.federteep.org avant le 31 juillet

FEDERTEEP
16, Rue Fonvieille - 81000 ALBI
05 63 48 13 80
www.federteep.org

* Merci de consulter la notice explicative pour connaître le tarif en vigueur.

Collège de Couffouleux

Le Département agit pour sa jeunesse avec la pose de la première pierre du collège de Couffouleux qui s'est tenue le lundi 3 mars 2025. Cet établissement, construit par le Département, permettra d'accompagner le développement démographique de l'ouest du département, de réduire le temps de parcours, de renforcer la mixité sociale et d'accueillir les élèves au sein d'une structure à taille humaine.

Le nouveau bâtiment sera à énergie positive, avec zéro perturbateur endocrinien, une isolation optimisée et des espaces végétalisés. Le Conseil Départemental du Tarn investit plus de 22.5 millions d'euros dans sa construction. 600 élèves seront accueillis dès la rentrée 2026.



Magazine Reggards

L'Agglomération Gaillac-Graulhet distribue le magazine « Reggards » à tous les habitants de l'agglomération

Si vous n'avez pas été destinataire de ce magazine, merci de vous signaler en Mairie si vous le souhaitez.

Le magazine **REGGARDS** a été récompensé au concours Cap'Com de la presse territoriale :
Prix du projet éditorial
Prix du jury étudiant de l'université Bordeaux Montaigne - ISIC

Mais en réalité, **ces prix sont les vôtres**. Car **REGGARDS**, c'est **votre magazine** avec à chaque numéro la valorisation de certains projets et initiatives des 56 communes de l'agglomération.
REGGARDS, c'est un regard vrai, positif et sans chichi sur notre territoire, **avec vous et pour vous**.

Le **troisième numéro** a été distribué dans les boîtes aux lettres du 16 au 21 juin.

Vos retours nous permettront de garantir une meilleure couverture pour les prochaines éditions.





Veille des vagues de chaleur du 1 juin au 15 septembre

Compte tenu de l'impact des épisodes de canicule, le plan de gestion des vagues de chaleur concerne désormais l'ensemble de la population.

Les personnes les plus exposées sont les personnes âgées, les enfants en bas âge, les femmes enceintes, les personnes atteintes de maladie chronique, les travailleurs exposés à la chaleur, les personnes habitant dans des logements avec une isolation thermique inefficace.

3 niveaux de vigilance :

Niveau 1 : vigilance jaune - avertissement chaleur (chaleur intense sur courte durée : 1 à 2 jours)

Niveau 2 : vigilance orange - alerte canicule (les températures dépassent les seuils départementaux pendant 3 jours et 3 nuits consécutifs)

Niveau 3 : vigilance rouge - alerte canicule extrême (chaleur intense et durable avec de la sécheresse, des feux de forêts, des difficultés d'approvisionnement en eau)

Au niveau 3 des mesures de protection des populations peuvent être prises : restriction d'activités sportives, culturelles, annulation d'événements, adaptation des horaires de travail ou encore limitation de circulation automobile

A savoir :

Dans le cadre de la gestion sanitaire des vagues de chaleur durant la saison estivale, la Loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées handicapées, prévoit l'identification et l'inscription sur un registre des personnes considérées comme vulnérables, isolées à domicile et dépourvues de système de refroidissement du domicile. Ce registre est disponible en mairie

Si tel est le cas, se signaler en mairie et ce afin, en cas de déclenchement d'alerte canicule par les services de l'Etat, de pouvoir vous proposer un local adapté pendant la vague de chaleur



Le brûlage des végétaux est interdit toute l'année

Les déchets verts issus de l'entretien des jardins, parcs et des zones de loisirs **peuvent être** :



BROYÉS



COMPOSTÉS



ÉVACUÉS
en déchetterie

Ces déchets verts peuvent être valorisés en **paillage** ou en **mulch**. Pour les plus **encombrants**, des solutions sont proposées par les communes : **collectes, bornes dédiées, déchetteries**

Le brûlage de végétaux peut être autorisé **uniquement** sur dérogation et en l'absence de vent et de pollution de l'air



#AyonsLesBonsReflexes

Bien vivre ensemble

Respectons
quelques règles



Bien vivre ensemble - Rappels de quelques gestes citoyens



Pour que l'été reste synonyme de repos et de tranquillité, il incombe à chacun de prendre toutes les précautions utiles pour éviter de gêner le voisinage.

Nuisances sonores :

Respectez les horaires réglementaires en cas d'utilisation d'appareils ou outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, moteurs en réparation...)

Limitez les bruits sans nécessité ou causés par désinvolture, pénibles par leur intensité, et gênants par leur durée ou leur répétition (jeux bruyants, utilisations des amplis, des piscines...)

Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à ne pas déranger leurs voisins.

Plages horaires des activités bruyantes	Matin	Après-midi
Du lundi au vendredi	9 h - 12 h	14 h - 20 h
Samedi	9 h - 12 h	15 h - 20 h
Dimanche et jours fériés	10 h - 12 h	

Une belle récompense pour la photographe du village

Le 23 mars dernier, lors du congrès annuel de la FFPMI (Fédération Française de la Photographie et des Métiers de l'Image) à Toulon, une belle reconnaissance est venue couronner le travail d'une artiste de notre village : Sabine Cubells, photographe professionnelle, a reçu le titre de Meilleure Portraitiste de France Mention Honneur.

Sur les 406 photographes participants venus de toute la France, 170 ont été primés, mais seuls 9 ont décroché la très convoitée Mention Honneur. Un résultat exceptionnel qui place Sabine parmi les talents les plus remarquables de cette édition 2025.

Ce concours, considéré comme l'un des plus exigeants dans le domaine de la photographie de portrait, impose des critères techniques rigoureux, mais aussi une forte dimension artistique. Sabine a consacré de longs mois à la préparation artistique de ses images, respectant scrupuleusement les thèmes imposés tout en y insufflant son style personnel : un regard artistique, sensible et unique sur chacun de ses sujets.

« Ce titre est une immense fierté, c'est l'aboutissement d'un travail passionné, méticuleux et sincère. Il récompense aussi une vision, un engagement artistique, et surtout, la confiance que me témoignent les personnes qui passent devant mon objectif », confie la lauréate.

Si vous ne connaissez pas encore son univers, il est temps de le découvrir ! Retrouvez son travail sur son site internet ou ses réseaux sociaux, et laissez-vous toucher par l'émotion et la poésie qui se dégagent de ses portraits.

www.photographesabinecubells@photographesabinecubells



L'ÉCOLE DÉMOCRATIQUE À L'INTERNATIONAL

**École
collège**
DÉMOCRATIQUE
DU TARN



En juin pendant une semaine, l'école démocratique du Tarn a accueilli 15 correspondants venant d'une école d'Asterdam. C'était l'occasion de partager des moments de travail, de cuisine et de jeux en anglais !

L'École a été en lien avec les P'tit Loups, la MAM de Loupiac. Les élèves de l'école sont allés les visiter et leur ont préparé un goûter dehors.



L'année est terminée, une belle fête de fin d'année s'est tenue au centre du village de Loupiac avec un spectacle de claquettes et une représentation de théâtre de la pièce Antigone interprétée par les jeunes de l'école.



Une fresque réalisée entièrement par les élèves dans leur salle de bibliothèque a été terminée ce mois-ci. Un beau projet collectif pour clôturer l'année scolaire !

PORTES OUVERTES

Date des prochaines portes ouvertes pour visiter l'école et rencontrer l'équipe pédagogique au 2 bis rue des Forges :

- Le mardi 23 septembre de 17h à 19h
- Le jeudi 16 octobre de 17h à 19h

INFO

L'association de l'école est d'intérêt général donc vos dons pour soutenir le projet sont défiscalisés si ils sont réalisés avant le 31 décembre !



Le Bar Associatif

L'école est finie

Depuis septembre 2024, le bar associatif a organisé plusieurs manifestations, sorties moto/solex, primeur, journée bien être, karaoké et bien sûr belote les vendredis après-midi.

Sans oublier Halloween et la chasse aux œufs pour nos petits Loupiacois.

Afin de continuer sur notre belle lancée, nous recherchons des bénévoles. Alors si vous avez envie de partager de bons moments conviviaux, n'hésitez pas.

le Bar est ouvert les mercredis de 18h30 à 22h et les vendredis de 14h à 22h.

L'assemblée générale aura lieu le 25 septembre 2025 à 20h30 et est ouverte à tous.

prochaines dates

4 octobre - sortie moto/solex

22 novembre - primeur

31 novembre - Halloween

A très vite



* L'abus d'alcool nuit à la santé



Belote Loupiacoise

Reprise de la belote le 20 septembre. Début à 21 h
Venez nombreux le meilleur accueil vous sera réservé. (salle communale place de la Mairie)

Le bureau renouvelle ses remerciements à la Mairie ainsi qu'à tous les bénévoles.

BELOTE LOUPIACOISE



Samedi 20 septembre 2025
Samedi 18 octobre 2025
Samedi 15 novembre 2025
Samedi 20 décembre 2025



Retour sur le feu de la Saint Jean



25 JUILLET SOIRÉE ROUGE & BLANC

L'HARMONIE GAILLACOISE
"ESPRIT BANDAS"

LA P'TITE PAUSE FERME CABRIT L'EN K PIZZA
SANGRIA ROUGE & BLANCHE



FEU D'ARTIFICE

TOULOUSE ARTIFICE CRÉATIONS "RUGGIERI"

26 JUILLET GRILLADES GÉANTES

À VOLONTÉ BOISSONS COMPRIS



ADULTE : 23€ / ENFANTS 10€

SANGRIA BLANCHE - MELON, JAMBON DE PAYS ET SAUCISSON -
TRANCHES DE GIGOT D'AGNEAU - SAUCISSE DE TOULOUSE - SALADE -
FROMAGE - TARTE AUX POMMES
VIN (ROUGE, ROSÉ ET BLANC DOUX)

BERNARD GACHES MUSETTE ET VARIÉTÉ

RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES : 06.46.22.26.31



30 AOÛT MOULES FRITES

À VOLONTÉ BOISSONS COMPRIS
"PÉPITO"



ADULTE : 18€ / ENFANTS 10€
(ENFANT DE 5 À 12 ANS 1 GRATUIT - 5 ANS)

14H PÉTANQUE EN DOUBLETTE	18H MESSE À L'ÉGLISE GROUPE VOCAL RENNAISSANCE TOULOUSE	22H30 ORCHESTRE "LES FRANGINS"
--	---	---

RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES : 06.46.22.26.31